

Déclaration préalable intersyndicale.

Le constat est alarmant : le CN est resté « en panne », depuis 6 mois plus de réunions, des commissions annulées, des comités locaux qui continuent à être insuffisamment ou pas réunis. Pourtant nous sommes en pleine période de bilan des conventions. Ce qui devrait signifier des retours sur les actions réalisées, une visibilité totale sur la population des travailleurs handicapés, des bilans d'étapes permettant de mesurer les efforts accomplis dans les établissements et ceux qui restent à accomplir.

Au lieu de cela, lors de la dernière commission partenariat, nous ont été communiqués des chiffres incomplets, ou non renseignés, et des bilans plus que succincts y compris sur des ministères importants.

Pourquoi les employeurs publics ont-ils tant de difficulté à rendre compte du travail accompli en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés ?

Les bilans tardent à être rendus, alors que nombre de conventions ont dépassé la date du bilan intermédiaire.

Ainsi conformément aux règles de suivi des conventions l'EPA FIPHFP ne peut pas débloquent le deuxième versement. Ce qui est conforme aux décisions actées par le CN.

Quid alors des moyens financiers restant mobilisables dans les établissements et les ministères pour assurer la continuité des actions qui peuvent aussi passer par des prestataires extérieurs ?

Les organisations syndicales tirent la sonnette d'alarme...

Tous ces dysfonctionnements ont commencé à priver les travailleurs handicapés des aides auxquelles ils ont droit. Puisque certains prestataires en attente de règlement depuis des mois refusent de continuer d'assurer leur service.

L'absence de rendu et de transparence sur la réalité des chiffres et statistiques concernant la connaissance des populations de travailleurs handicapés dans les différents établissements publics, ajouté aux absences et aux imprécisions de bilan des conventions nous fait craindre de graves dysfonctionnements.

C'est toute la politique en faveur des travailleurs handicapés qui est mise à mal.

Les organisations syndicales du CN entendent remplir pleinement leur rôle et y occuper toute la place qui est la leur.

Elles exigent que toutes les informations demandées soient données au CN.

Elles exigent des réponses concernant la carence dans le suivi des conventions.
Elles exigent la mise en place d'un groupe de travail sur le décompte des BOE.
Elles exigent une véritable réflexion sur le rôle des comités locaux.